

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 1^{er} février 2016 à 19h30

” Hâte toi de bien vivre et songe que chaque jour est à lui seul une vie. ”

N° 2301

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, **le lundi 1^{er} février 2016 à 19 h 30** et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences : Siège N° 1 : Sylvain Paquin
 Siège N° 2 : Sylvain Chabot
 Siège N° 3 : Steeves Mathieu
 Siège N° 5 : Daniel Dodier
 Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence :
 Siège N° 4 : Lucie Gauthier

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

1. Constat du quorum

Le quorum étant constaté

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Rés. 2016-030

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1. Constat du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal des assemblées**
- 4. Correspondance**
- 5. Période de questions**
- 6. Demandes écrites ou verbales**
- 7. Comités et dossiers à traiter**
 - 7.1. Sécurité publique
 - 7.1.1. Entente de réciprocité avec la ville de Sherbrooke
 - 7.1.2. Demande d'achat pour un ordinateur portable pour le service incendie
 - 7.2. Ressources humaines
 - 7.2.1. Fin du lien d'emploi d'un employé
 - 7.2.2. Formation pour les élus
 - 7.2.3. Affichage de postes aux travaux publics
 - 7.3. Administration et finances
 - 7.3.1. Dépôt de l'état des dépenses préliminaire au 30 janvier 2016
 - 7.3.2. Procédures légales en recouvrement pour défaut de paiement de taxes 2014 et 2015
 - 7.4. Aménagement et urbanisme
 - 7.4.1. Dérogation mineure Matricule 0243-54-1337 Lot 5 286 108, Cadastre du Québec Adresse : 220, Rue Guertin, Stoke
 - 7.4.2. Fabrication d'un logo pour la municipalité de Stoke
 - 7.4.3. Annulation de la résolution 2016-016 concernant la municipalisation d'une rue.
 - 7.4.4. Entente relative à des travaux municipaux de la phase 2 du développement domiciliaire Les Sommets du village
 - 7.5. Voirie
 - 7.5.1. Appel d'offre pour débroussaillage et fauchage saison 2016
 - 7.5.2. Autorisation auprès de la S.A.A.Q
 - 7.5.3. Soumission pour calcium liquide et en flocons
 - 7.5.4. Réparation du véhicule Tundra de la voirie municipale
 - 7.6. Immobilisations et bâtiments
 - 7.6.1. Registre de l'amiante

7.7.	Loisirs
7.8.	Culture
8.	Remise aux conseillers des rapports et suivi de dossiers
8.1.	Inspecteur municipal
8.2.	Directeur des travaux publics
8.3.	Directeur du service incendie
9.	Trésorerie Finances
9.1.	Salaires du 1 ^{er} au 30 janvier 2016 ©
9.2.	Liste des déboursés de janvier 2016 ©
10.	Autres sujets
11.	Avis de motion
11.1.	Avis de motion de modification du Règlement de taxation 2016
11.2.	Avis de motion Règlement général de Stoke
11.3.	Avis de motion règlement d'emprunt camion citerne
12.	Règlements
12.1.	Séance publique afin de présenter le premier projet du règlement N° 514 modifiant le règlement de lotissement N° 461 (modifié par le règlement 493) pour ajouter des exceptions de contribution pour fins de parc, de préciser la largeur des rues et de préciser les dimensions des ronds de virage pour les rues sans issue.
12.2.	Séance publique afin de présenter le premier projet du Règlement numéro 515 modifiant le règlement de construction No 462 relatif aux soupapes de sûreté (clapet de non-retour), aux systèmes de drainage et à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal
12.3.	Adoption du Règlement numéro 516 modifiant le règlement 495 (modifié par le règlement 508) pour ajouter une zone au programme de crédits de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dans certains secteurs
13.	Invitations
14.	Varia
15.	Période de questions
16.	Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Rés. 2016-031

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Lecture et adoption du procès-verbal des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire n° 2300 du 11 janvier 2016 soit accepté tel que présenté.

Rés. 2016-032

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Correspondance

La liste de la correspondance est déposée et remise à tous les conseillers.

5. Période de questions

Des citoyens demandent si des travaux de réfection de la rue des Fauvettes sont prévus pour 2016. Ils mentionnent que leur rue est vraiment en mauvais état.

Un citoyen demande de recommencer à déposer l'ordre du jour des séances du conseil municipal quelques jours à l'avance.

Des citoyens posent des questions sur la lettre envoyée à certains secteurs de la municipalité concernant la neige déposée dans les fossés.

Le représentant des scouts remercie le conseil municipal pour l'aide financière.

Le représentant du comité de parents de l'école primaire demande si un trottoir est prévu en 2016 sur le 8^e rang.

6. Demandes écrites ou verbales

Aucune demande.

7. Comités et dossiers à traiter

7.1. Sécurité publique

7.1.1. Entente de réciprocité avec la ville de Sherbrooke

Attendu qu'un projet d'entente visant à établir les bases d'une assistance mutuelle pour le combat des incendies sur leurs territoires a été approuvé par la Ville de Sherbrooke suite à des discussions avec notre service incendie;

Attendu que les parties possèdent du matériel et des équipements de lutte contre les incendies conformes aux lois, règlements et normes en vigueur;

Attendu que l'une des parties pourrait requérir des ressources humaines et matérielles advenant un sinistre;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2016-033

De faire une demande officielle auprès de la Ville de Sherbrooke pour signer une telle entente.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7.1.2. Demande d'achat pour un ordinateur portable pour le service incendie

Attendu que le service incendie a besoin d'un nouvel ordinateur pour les affaires ordinaires et le suivi avec le logiciel Première ligne;

Attendu que la dépense avait été prévue au budget 2016;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2016-034

D'autoriser l'achat d'un ordinateur portable pour le service incendie pour un montant maximal de 1000 \$ (mille dollars).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7.2. Ressources humaines

7.2.1. Fin du lien d'emploi d'un employé

Attendu qu'une cession de lien d'emploi est en voie de conclusion.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-035

Que le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à conclure la cession de lien d'emploi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7.2.2. Formation pour les élus

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités offre plusieurs formations en Estrie au cours des prochains mois;

ATTENDU QUE le calendrier des formations a été remis aux membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2016-036

D'autoriser les conseillers à participer aux formations Gestion financière municipale et/ou La prise de décision en urbanisme au coût de 325 \$ par personne (265 \$ si la réservation 60 jours à l'avance);

D'autoriser la directrice générale à défrayer les coûts d'inscription aux formations et de rembourser les frais de déplacement engendrés à cette occasion, par les élus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7.2.3. Affichage de postes aux travaux publics

Attendu que des postes sont ouverts aux travaux publics;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-037

Que la direction soit autorisée à publier les postes ouverts à la municipalité;

Que la direction et un membre du comité des ressources humaines soient autorisés à procéder aux entrevues d'emploi;

Que la directrice générale et le maire soit autorisés à signer le contrat d'embauche de nouveaux employés, s'il y a lieu;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7.3. Administration et finances

7.3.1. Dépôt de l'état des dépenses préliminaire au 30 janvier 2016

La directrice générale dépose l'état des dépenses préliminaire au 30 janvier 2016.

7.3.2. Procédures légales en recouvrement pour défaut de paiement de taxes 2014 et 2015

Attendu que les membres du conseil ont reçu de la part de la directrice et secrétaire trésorière une liste préliminaire des immeubles ayant un solde de taxes pour 2014 et 2015

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-038

QUE la directrice générale et secrétaire trésorière soit autorisée à envoyer un état de compte aux propriétaires d'immeubles ayant un solde de taxes municipales impayés et d'entreprendre, s'il y a lieu, les procédures légales en recouvrement pour défaut de paiement des taxes selon la liste soumise et la réponse des propriétaires concernées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.4. Aménagement et urbanisme

7.4.1. Dérogation mineure Matricule 0243-54-1337 Lot 5 286 108, Cadastre du Québec Adresse : 220, Rue Guertin, Stoke

La présente demande a pour objectif, de permettre une dérogation mineure à la marge de recul avant minimale de 11.62 au lieu de la norme de 12 mètres.

Attendu que le règlement sur les dérogations mineures # 453 qui a été adopté par la municipalité de Stoke et autorise une dérogation mineure en fonction des critères l'article 2.2.

Attendu que la dérogation mineure peut être accordée parce que l'application de l'article 7.10 du règlement de zonage # 460 a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

Attendu que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Attendu que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que tous les travaux effectués sur cette propriété, ont été exécutés avec permis et de bonne foi.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

Rés. 2016-039

D'accorder la dérogation mineure demandée au règlement de zonage #460, article 7.10, soit 11.62 mètres pour la marge de recul avant minimale au lieu de 12.0 mètres selon la norme, pour la propriété située sur le lot 5 286 108, Cadastre du Québec, portant l'adresse : 220, Rue Guertin, Stoke

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.4.2. Fabrication d'un logo pour la municipalité de Stoke

Attendu que la municipalité à l'intention d'utiliser un logo sur la signalisation municipale ;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

Rés. 2016-040

D'autoriser la directrice générale à mandate la firme Publiforme à proposer un logo pour la municipalité;

D'autoriser une dépense de 250\$ plus taxes pour la fabrication du logo ;

Un conseiller vote contre.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

7.4.3. Annulation de la résolution 2016-016 concernant la municipalisation d'une rue.

Attendu que les conseillers ont constaté que des informations manquaient à ladite résolution concernant la municipalisation de la rue Hélène;

Attendu que le promoteur devrait dans les prochaines semaines remettre ces informations;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2016-041

De rescinder (annuler) la résolution 2016-016 et de reprendre cette résolution avec toute l'information à un moment ultérieur;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.4.4. Entente relative à des travaux municipaux de la phase 2 du développement domiciliaire Les Sommets du village

ATTENDU QUE des démarches sont entamées par le promoteur pour entreprendre les travaux de la phase 2 – volet 1 du développement domiciliaire Les Sommets du village;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-042

D'autoriser la directrice générale et le maire à négocier l'entente de travaux municipaux;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.5. Voirie

7.5.1. Appel d'offre pour débroussaillage et fauchage saison 2016

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-043

D'autoriser la directrice générale d'envoyer le devis des travaux de débroussaillage et fauchage 2016;

De signer l'entente de gré à gré avec Benoit Gaudreau pour ces travaux au même prix qu'en 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.5.2. Autorisation auprès de la S.A.A.Q

Rés. 2016-044

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.5.3. Soumission pour calcium liquide et en flocons

Rés. 2016-045

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

DE mandater le directeur des travaux publics de demander des soumissions pour le calcium en flocons et le calcium liquide pour 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.5.4. Réparation du véhicule Tundra de la voirie municipale

Attendu que le véhicule Tundra a besoin de réparations de carrosserie et peinture;

Attendu que nous avons demandé des soumissions pour ces travaux;

Rés. 2016-046

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'octroyer le contrat à Carrosserie EGS au montant de 5074 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.6. Immobilisations et bâtiments

7.6.1. Registre de l'amiante

Attendu que, depuis le 22 mai 2013, un registre identifiant dans les bâtiments municipaux construits avant 1999 la présence ou l'absence d'amiante (flocage et calorifuges) doit être établi et tenu à jour;

Rés. 2016-047

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions auprès de 2 fournisseurs pour l'établissement du registre;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.7. Loisirs

7.8. Culture

8. Remise aux conseillers des rapports et suivi de dossiers

8.1. Inspecteur municipal

8.2. Directeur des travaux publics

8.3. Directeur du service incendie

9. Trésorerie Finances

9.1. Salaires du 1^{er} au 30 janvier 2016 ©

Rés. 2016-048

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu:

D'approuver la liste des salaires du mois de janvier 2016 :

a) Employés : 20 826,56\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9.2. Liste des déboursés de janvier 2016 ©

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu:

Rés. 2016-049

D'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

a) Compte à payer au 1 ^{er} février 2016 :	92 878.71\$
b) Comptes payés depuis le 12 janvier 2016 :	600.00\$
Pour un total de :	93 478.71\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Autres sujets

11. Avis de motion

11.1. Avis de motion de modification du Règlement de taxation 2016

Avis de motion est donnée par le conseiller Steeves Mathieu qu'à une prochaine séance du conseil, la modification du Règlement de taxation 2016 sera adopté.

11.2. Avis de motion Règlement général de Stoke

Avis de motion est donnée par le conseiller Sylvain Chabot qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement général uniformisé de Stoke sera adopté.

11.3. Avis de motion règlement d'emprunt camion-citerne

Avis de motion est donnée par le conseiller Daniel Dodier qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement autorisant l'emprunt pour l'achat d'un camion-citerne pour les incendies sera adopté.

12. Règlements

Dispense de lecture des règlements est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

12.1. Séance publique afin de présenter le premier projet du règlement N° 514 modifiant le règlement de lotissement N° 461 (modifié par le règlement 493) pour ajouter des exceptions de contribution pour fins de parc, de préciser la largeur des rues et de préciser les dimensions des ronds de virage pour les rues sans issue.

ATTENDU les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Stoke;

ATTENDU QU'un premier projet du règlement N° 514 modifiant le règlement de lotissement N° 461 a été adopté à la séance du 11 janvier 2016;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu:

Rés. 2016-050

DE tenir une séance publique de consultation le lundi 7 mars 2016 à 19 h 15 au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12.2. Séance publique afin de présenter le premier projet du Règlement numéro 515 modifiant le règlement de construction No 462 relatif aux soupapes de sûreté (clapet de non-retour), aux systèmes de drainage et à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

ATTENDU les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Stoke;

ATTENDU QU'un projet du règlement N° 515 modifiant le règlement de construction N° 462 a été adopté à la séance du 11 janvier 2016;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu:

Rés. 2016-051

DE tenir une séance publique de consultation le lundi 7 mars 2016 à 19 h 15 au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12.3. Adoption du Règlement numéro 516 modifiant le règlement 495 (modifié par le règlement 508) pour ajouter une zone au programme de crédits de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dans certains secteurs

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire modifier le programme de revitalisation prévoyant l'octroi d'une subvention à certaines constructions résidentielles, un tel programme étant autorisé par l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE la municipalité de Stoke applique déjà sur son territoire un règlement de crédits de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dans certains secteurs et qu'il apparait nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Sylvain Paquin lors de la séance régulière du 7 décembre 2015;

Article 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 :

Ajouter à l'article 3 du règlement de programme de crédits de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dans certains secteurs, ajouter la zone **R-5**;

L'article 3 se lira donc dorénavant comme suit :

ARTICLE 3 SECTEUR VISÉ

Les zones suivantes sont comprises dans le présent programme : V1, V2, V3, Mix-1, C-4, **R-5** et R-6, telles que présentées au plan d'urbanisme de la Municipalité. Si des modifications de zones ou de nouvelles zones sont adoptées ultérieurement par modifications aux règlements d'urbanisme, elles devront être considérées comme incluses dans le territoire visé par le présent règlement.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu:

Rés. 2016-052

D'adopter le Règlement 516 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Invitations

14. Varia

15. Période de questions

16. Clôture et levée de l'assemblée

Attendu que l'ordre du jour est épuisé.

Il est proposé par le conseiller et résolu que la séance soit levée à 8h23.

Rés. 2016-053

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire